



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 073 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le CSSS Jeanne-Mance a créé et financé depuis 19 ans la popote roulante « La Petite Marmite », qu'il coupe présentement son financement de 40 000\$ et que cela entraîne la disparition de ce service;

CONSIDÉRANT QUE « La Petite Marmite » procure, 365 jours par année, plus de 10 370 repas aux personnes en perte d'autonomie, évaluées comme telles et référées par le CSSS; qu'elle procure également surveillance, présence, réconfort, petits dépannages et contribue à sécuriser les familles et les proches;

CONSIDÉRANT QUE ce service est un maillon essentiel d'une collaboration incluant également l'Hôpital Hôtel-Dieu et du personnel du CSSS;

CONSIDÉRANT QUE ce service, jusqu'à maintenant fiable et de bonne qualité, repose sur le travail de seulement un demi-salarié et de quarante-huit personnes bénévoles; qu'il s'agit donc d'un service à très bas coût;

CONSIDÉRANT les difficultés générales des popotes roulantes dont la survie est généralement précaire;

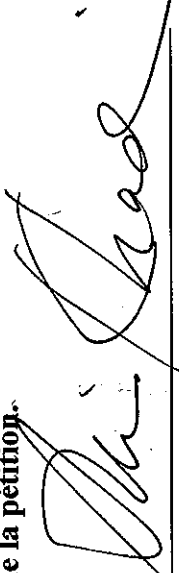
CONSIDÉRANT l'importance pour les bénévoles eux-mêmes de contribuer à cette chaîne de solidarité sociale;

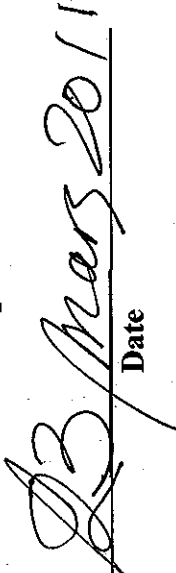
CONSIDÉRANT l'importance pour tous de vivre dans la dignité;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires de cette pétition, demandons au ministre de la Santé et des Services sociaux, à la ministre responsable des Aînés, à la ministre déléguée aux Services sociaux et au premier ministre de rétablir dès maintenant, dans une enveloppe protégée au CSSS Jeanne-Mance, le financement nécessaire à « La Petite Marmite » pour qu'elle vive et pour qu'elle se développe.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier


Date 23 mars 2011